

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
DE SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Avait donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à Mme BRASME Marie-Laure

Excusés :

Mme DUPONT Valérie

Mme JENNEQUIN Odette

Mr DUTOIT Maurice

Assistait à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des Services

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 1

FINANCES

Adoption du compte de gestion du Trésorier
--

Nombre de membres

afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 11

Présents : 7

Quorum : 6

qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 27 mars 2025

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Date de publication sur le site internet : 10 avril 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

N° 1

FINANCES

Adoption du compte de gestion du Trésorier

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la présentation du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier aux membres du conseil d'administration du C.C.A.S,

Après s'être assuré que le trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles afférentes à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024,
- et la comptabilité des valeurs inactives,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON

